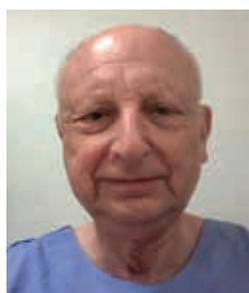


# SYNDICAT NATIONAL DES ODONTOLOGISTES DES HÔPITAUX PUBLICS SNOHP

snOhp



**Dr Bernard SARICASSAPIAN**  
Président

Les actions menées par le Syndicat National des Odontologues des Hôpitaux Publics (SNOHP) reposent sur l'information et la défense des odontologues, la promotion de l'odontologie en tant que discipline hospitalière à part entière dans la prise en charge du malade hospitalisé ou adressé en second recours.

Le SNOHP accompagne les praticiens impliqués dans les principales missions qui leur incombent:

- ☑ Privilégier la qualité des soins pour tous, contribuer avec l'aide des ARS à l'amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires prioritairement aux populations vulnérables, accorder davantage d'importance au « maillage territorial », à la coordination ville/hôpital et aux Réseaux de soins.
- ☑ Permettre une prise en charge de second recours permettant aux patients référés de bénéficier des plateaux techniques de haut niveau à la disposition des praticiens spécialistes en chirurgie orale et médecine bucco-dentaire.

De nouveaux défis nous attendent avec la création de 6 sites universitaires d'odontologie en zones médicalement « désertifiées » : il est heureux que les praticiens hospitaliers soient sollicités pour la conduite de ces projets ardues et urgents !

Le développement de la télésanté et tous les outils à notre disposition facilitent également l'accès aux soins des patients vulnérables, résidents d'EHPAD en particulier. Nous devons pouvoir maîtriser ces nouveaux outils en attendant que les actes réalisés dans le cadre de ces dispositifs soient intégrés dans le droit commun de l'Assurance Maladie.



Une autre mission de l'odontologue hospitalier est sa contribution à la formation des Internes et étudiants par un accompagnement en clinique : l'Unité Fonctionnelle spécialisée qui les accueille étant officiellement agréée en tant que « terrain de stage ».

L'année 2021 a été marquée par la reconnaissance institutionnelle du Conseil National Professionnel de la Médecine Bucco-Dentaire (CNP de MBD), actée par l'Arrêté du 6 septembre.

La reconnaissance de cette spécialité axée sur les patients à besoins spécifiques, est légitimée à l'instar de la Chirurgie Orale et de l'Orthopédie Dento-Faciale : une avancée considérable pour l'odontologie hospitalière.

Depuis 2011, le SNOHP est partie prenante dans la composition des Commissions de qualification en Chirurgie Orale, Médecine Bucco-Dentaire et ODF, sous l'égide de l'Ordre National. Ces instances permettent aux praticiens en exercice d'opter pour une de ces spécialités en fonction de critères bien définis.

Actuellement, l'hôpital public traverse des « turbulences » majeures : pénuries en personnels soignants et professionnels de santé, et parfois l'absence de dialogue avec l'Administration... l'odontologie n'y échappe pas... nous devons y faire face.

Le SNOHP soutient le partage d'expérimentations, la mise en commun de projets nécessaires au

développement de notre discipline et à celui de nos Unités Fonctionnelles et Services. Il encourage les praticiens à participer à la vie institutionnelle de nos établissements

Le Syndicat reste ouvert aux Praticiens et ceux impliqués dans une démarche de qualification de spécialistes. Ils portent sans aucun doute les mêmes certitudes que les auteurs du Livre Blanc...

Ils seront les bienvenus...

**« Héritier d'une longue tradition d'humanisme, l'hôpital ne doit pas se moderniser au détriment de ce qui fut et reste sa vocation première : l'accès de tous et en particulier des populations les plus fragilisées à des soins de qualité ».**

(« L'odontologie à l'hôpital... Quel avenir ? » Livre Blanc-1999)

**Information et contact**

<https://snohp.fr/>

